

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 12 octobre 2020
Séance du 28 septembre 2020

2 Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise - présentation du rapport d'activités 2019

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, M. KHOULA, Mme SGHIRI, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUASTI, Mme PEREZ, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, MM LUCAS, KA, Mme DUCHATELLE.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET

Pouvoir à :

Mme JACQUEMART

Pouvoir à :

M. NACHITE

Pouvoir à :

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. SERTAIN

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. LUCAS

Mme MAUPIN

M. BOULHAMANE

Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Date de la convocation : 06/10/2020

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Le rapport retraçant l'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a été adressé à la ville de Creil, par courriel. Il a été adopté par le conseil communautaire en date du 24 septembre 2020.

Conformément au décret n°2000-404 en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995, ledit rapport doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal en séance publique.

En conséquence, il vous est présenté le rapport d'activité 2019, qui vous a été transmis par courriel avec les projets de délibération.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO).

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L5211-39,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 septembre 2020, adoptant le rapport annuel 2019,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 28 septembre 2020,
Vu le rapport ci-annexé,
Considérant que monsieur le Maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante le rapport d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO),
Considérant que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a transmis à la ville de Creil, ledit document,
Entendu le rapport de présentation,

■ Prend acte du rapport annuel d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **13 OCT. 2020**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **15 OCT. 2020**

et publication ou notification le **15 OCT. 2020**

affiché le **13 OCT. 2020**

CREIL, le **15 OCT. 2020**

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du pôle " Vie de la Cité "

Corinne FABLET